

Arrondissement de LA-TOUR-DU-PIN
Canton de CHARVIEU-CHAVAGNEUX

HÔTEL DE VILLE
de
CHARVIEU-CHAVAGNEUX



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Objet : Arrêté portant retrait de la délégation de fonctions et de signature de Monsieur Fabien Gauthier, 4^{ème} Adjoint au Maire

Le Maire de la Commune de Charvieu-Chavagneux (Isère)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-20 ;

VU le Procès-Verbal d'élection du Maire et des Adjoints du 23 mai 2020 ;

VU la délibération du 23 mai 2020 portant élection de M. Fabien Gauthier en qualité d'adjoint ;

VU l'arrêté du 23 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à M. Fabien Gauthier ;

CONSIDERANT la demande de renoncement de M. Fabien Gauthier à sa délégation aux travaux en date du 25 septembre 2025 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté du 23 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à M. Fabien Gauthier est rapporté à sa demande.

ARTICLE 2 : Le retrait de délégation entraîne de plein droit, la suppression des indemnités qui lui sont liées à compter du 26 septembre 2025.

ARTICLE 3 : Le Maire de la Commune de Charvieu-Chavagneux, le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Charvieu-Chavagneux, le 3 octobre 2025

Acte exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Notifié à l'intéressée le :

Signature :

LE MAIRE,

